

Sélection du mois de janvier 2015

Les attaques terroristes du mois de janvier 2015.

Bien que le terrorisme ne soit pas le sujet d'étude principal de la veille médiatique d'ACONIT qui porte essentiellement sur les menaces concernant les entreprises, alors que la réponse aux attentats est du ressort exclusif de l'Etat, il nous semble intéressant cependant d'aborder ce problème, réellement inquiétant pour la société française.

Que dire de ces faits au regard de la sûreté des entreprises. Nous constatons que de grands effectifs ont été déployés et des moyens mis en place dans certains établissements recevant du public.

Que l'Etat mette en place des forces de l'ordre pour assurer une présence policière et militaire plus intense est un bon moyen de montrer à l'opinion publique que la réponse est à la hauteur des préoccupations et cela est de nature à rassurer les gens.

Il ne faut cependant pas se faire trop d'illusion sur l'efficacité réelle de ces mesures. Comme le fait remarquer un officier de l'armée : « *Mettre un militaire devant une synagogue, c'est placer une cible devant une cible* » (*Le Monde*, jeudi 05 février 2015).

Par contre, c'est le niveau de la criminalité normale qui baisse car, classiquement, devant ces grands déploiements de moyens, les voyous remettent à plus tard ce qu'ils avaient prévu de faire. Mais cela n'a qu'un temps car la mise en place de ces effectifs coûte cher et ne peut se poursuivre indéfiniment.

En ce qui concerne les entreprises, nous ne conseillons pas de mettre des moyens supplémentaires en place. A partir du moment où une étude de sûreté a été réalisée et les mesures nécessaires au quotidien mises en place, il n'y a pas lieu d'en rajouter.

Les agents de sécurité récemment affectés dans des bâtiments tels que les bureaux de Poste ou d'autres établissements ont plus un impact psychologique qu'une efficacité réelle.

Par ailleurs, il faut savoir que les sociétés de sécurité ne disposent pas d'effectifs supplémentaires en grande quantité. Leurs bons agents sont déjà en place et il ne serait pas raisonnable et même risqué sur le plan commercial pour elles de déstabiliser leurs clients traditionnels s'ils les déplaçaient pour des missions ponctuelles décidées dans l'urgence de la situation.

Les sociétés de sécurité font donc appel pour ces missions supplémentaires aux agents se trouvant libre, puisque sans travail sur le moment et il n'est pas certain qu'il s'agisse des meilleurs.

Le problème est que nous avons dans notre pays une communauté musulmane d'origine étrangère, mais aussi française, paisible et respectueuse des lois pour sa très grande majorité, mais qui est traversée par des courants minoritaires de type hybrides composés d'islamistes

radicaux et de criminels endurcis. Peut-être que porter l'attention sur les jeunes partant « *faire le Djihad* » n'était pas la bonne option et qu'il aurait fallu plus s'intéresser aux voyous radicalisés se trouvant dans nombre de nos cités, comme on pu le faire remarquer des criminologues qui travaillent sur le sujet depuis longtemps (voir www.drmcc.org et <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/fusillade-a-charlie-hebdo-une-severe-erreur-de-diagnostic>).Egalement : <http://www.notes-et-etudes.com/2015/2015-02-06%20Mailing/ValAct-interview.pdf>).

Quand on étudie leur profil, que ce soit celui de Merah, celui des frères Kouachi, d'Amedy Coulibaly ou les autres, leurs palmarès criminels sont éloquentes. Ils sont tous multirécidivistes et ces individus auraient du se trouver en prison (voir pour Coulibaly : <http://blog.francetvinfo.fr/judge-marie/2015/01/13/amedy-coulibaly-et-le-laxisme-judiciaire.html> et pour les Kouachi : http://www.liberation.fr/societe/2015/01/15/kouachi-coulibaly-les-chemins-du-jihad-parisien_1181644).

Prenons l'exemple de Merah. Il s'agit d'un criminel condamné pour vol sur une dame âgée. Il écope de 18 mois de prison ferme en décembre 2007, mais sort en octobre 2008. Deux mois plus tard, il est de nouveau condamné. Il ressort de prison en septembre 2009. Pendant ce temps, il a affiché ses convictions en portant un tee short à la gloire de Ben Laden.

Il fait ensuite quelques déplacements en Syrie, au Pakistan et en Afghanistan. Entretemps, il mène une vie de petit voyou en maquillant des voitures volées. Il ne sera pas vraiment interrogé sur les motifs de ses voyages et l'attention des policiers qui le suivaient aurait du être attirée par son statut de « recalé » du Djihad.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible, mais il se traduit souvent par une rupture et un changement dans les habitudes de la personne. Des modifications rapides dans les habitudes vestimentaires, le rapport aux femmes, la pratique religieuse ou l'apologie des mouvements radicaux islamistes peuvent éveiller l'attention. C'est un ensemble de faits qui signalera la radicalisation d'un élément au sein de sa communauté de travail.

En tout état de cause, nous ne pouvons que recommander aux entreprises qui détecteraient des cas semblables parmi leur personnel de les signaler sans tarder aux services de police et de laisser ces derniers leur donner la suite qu'il convient. C'est la principale mesure qu'il faut prendre et il est possible de s'appuyer pour cela sur des sociétés de conseil expérimentées.

La résolution de ce problème demandera du temps, du sang-froid, de la fermeté et de la diplomatie et il n'est pas sûr que les provocations de certains soient la meilleure méthode pour y parvenir.